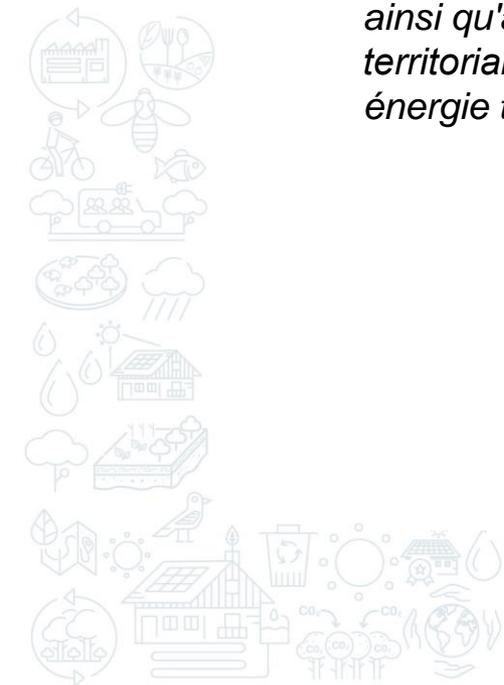
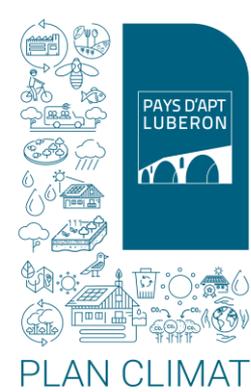


Une obligation réglementaire

⇒ Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial :

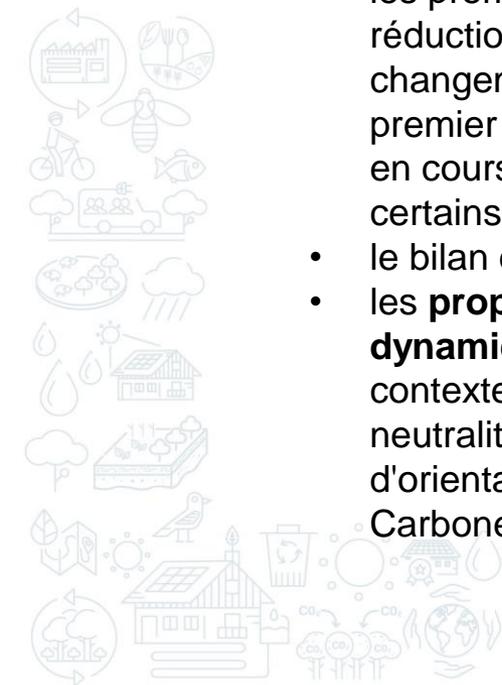
« **Le dispositif de suivi et d'évaluation** porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les **indicateurs** à suivre au regard des **objectifs fixés** et des **actions** à conduire et les **modalités** suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un **rapport mis à la disposition du public** »





### Les attendus de l'Etat (DDT84)

- l'explicitation de **l'avancement de votre programme d'actions**, construit sur la base des indicateurs qui ont été définis dans votre PCAET ;
- les modalités que vous avez déployées localement pour assurer le **rôle de coordinateur** qui vous est donné par la loi et les débats locaux dont vous avez connaissance ;
- les **financements et les moyens humains** mis à disposition par votre collectivité pour la réalisation de votre PCAET ainsi que ceux mis en place par les acteurs socio-économiques de votre territoire ;
- les premières **tendances observées sur votre territoire**, notamment en termes de réduction de **gaz à effet de serre**, d'émissions de **polluants atmosphériques** ou de changements comportementaux. Si les données qui vous permettront de réaliser ce premier bilan de GES sont le plus souvent disponibles à l'année antérieure à celle qui est en cours, elles sont néanmoins essentielles pour apporter des actions modificatives sur certains aspects ;
- le bilan des **facteurs de blocages/freins** à l'action locale dont vous avez connaissance ;
- les **propositions** de la communauté de communes Pays d'Apt Luberon pour **ajuster les dynamiques en cours**, compte tenu des éléments précédents et des évolutions du contexte : déploiement du plan de relance et renforcement du cadre juridique (objectif de neutralité carbone inscrit dans la loi énergie climat du 8 novembre 2019, volet air de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, adoption de la Stratégie Nationale Bas Carbone et de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie en avril 2020, etc.). »



Conseil communautaire - 14 novembre 2024  
 Evaluation à mi-parcours du  
**Plan Climat Air Energie Territorial Pays d'Apt Luberon**

Synthèse des résultats  
**Avancement du programme d'actions**

PLAN CLIMAT

		Etat d'avancement 2021-2022-2023				
n°	Actions du Plan Climat de la CCPAL	Non lancée (6)	En réflexion (6)	Démarrée (8)	En cours (8)	Finalisée (2)
1*	Mettre en place un seul service d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat sur le territoire					
2	Garantir la qualité des travaux de rénovation énergétique Reconnus Garant de l'Environnement					
3	Identifier et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique					
4*	Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics existant					
5*	Réduire les consommations de l'éclairage public					
6	Sensibiliser les entreprises industrielles et du tertiaire à la maîtrise de l'énergie et à la gestion environnementale					
7	Réduire les consommations d'énergie et l'usage des pesticides dans l'agriculture					
8	Développer l'offre de transports en commun, l'intermodalité et le covoiturage					
9	Favoriser les modes actifs					
10	Mise à disposition d'un parc de vélos à assistance électrique					
11	Développer de nouvelles énergies pour les transports					
12	Promouvoir la mobilité durable auprès des salariés					
13	Réaliser un guide pour intégrer les orientations du SCOT dans les PLU des communes					
14	Développer la production et la consommation d'électricité photovoltaïque par les entreprises, les collectivités territoriales et les particuliers					
15	Installer des centrales photovoltaïques sur les toitures publiques					
16	Déployer un contrat de développement des énergies renouvelables thermiques					
17	Etudier la faisabilité d'une unité de méthanisation					
18	Développer l'agroécologie et le stockage du carbone					
19	Optimiser la gestion de la forêt et développer l'usage des matériaux biosourcés					
20	Développer les actions autour du Plan alimentaire territorial					
21*	Faire évoluer la politique territoriale de gestion des déchets vers la prévention					
22	Adapter les productions agricoles et optimiser leurs besoins d'irrigation					
23	Développer la gestion forestière et la labellisation PEFC					
24	Encourager les initiatives locales en faveur d'un tourisme durable					
25	Végétaliser les espaces urbanisés					
26	Elaborer une stratégie de communication autour de la transition énergétique et écologique					
27	Accompagner les citoyens vers des comportements éco-responsables					
28	Créer et animer un club citoyen					

# Conseil communautaire - 14 novembre 2024

## Evaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial Pays d'Apt Luberon

### Synthèse des résultats

#### Rôle de coordinateur



### Charte d'engagement du Plan Climat

**LES TROIS AXES D'ENGAGEMENT DU SIGNAIRE**

- ACCOMPAGNER LES EPIC DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE**
  - S'engager dans la mise en œuvre des actions des PCAET et en faveur de la transition énergétique
  - Proposer aux EPIC des dispositifs pour mettre en œuvre des actions
  - Travailler avec les EPIC et communiquer sur la transition énergétique à l'échelle des territoires
- PARTICIPER AUX INSTANCES DE SUIVI, D'ÉVALUATION ET DE RÉVISION DES PCAET**
  - Être partie prenante dans les réunions et forums organisés par les EPIC
  - Participer au travail de mise à jour et en vue de la révision des PCAET
- TRANSMETTRE LES DONNÉES NÉCESSAIRES AU SUIVI DES ACTIONS**
  - Mettre à disposition des EPIC les éléments liés aux actions portées
  - Participer à alimenter le site internet dédié à la transition écologique et énergétique du territoire
  - Désigner un référent opérationnel au sein la structure signataire

**MODALITÉS PRATIQUES**

**Le PARTENAIRE**

Représenté par (nom, prénom, fonction) : \_\_\_\_\_

S'engage auprès des EPIC dans le cadre de la charte et de ses prescriptions ci-dessus

Le Président de la COPAL Le Président de COTELIB Le signataire

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Document élaboré par la COPAL & COTELIB

### FRESQUE D'ENGAGEMENT PLAN CLIMAT

**Nos partenaires**

- PAIC (Plan Intercommunal de l'Air et de l'Environnement du Luberon)
- ALTE (Association Luberon Territoire Énergie)
- ARBE (Association Régionale de l'Air et de l'Environnement)
- GRDF (Gaz Réseau Distribution France)
- ENEDIS (Électricité de France)
- CCI VAUCLUSE
- ADVA (Association Départementale des Villes et Agglomérations)
- SIRTOM (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères du Pays d'Apt)
- caue (Commissariat à l'Équipement de l'Architecture et de l'Urbanisme)
- SEV (Syndicat Intercommunal de l'Énergie de la Vallée)
- ÉNERGIE PARTAGÉE
- Compagnons botisseurs
- Centre Régional de la Propriété Forestière Provence-Alpes-Côte d'Azur
- BORICULTURES À TERRITOIRES (Bordeaux Intercommunal de l'Énergie)
- Bioscapes BP de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Initiative (Association pour le Développement de l'Énergie)
- Initiative (Association pour le Développement de l'Énergie)

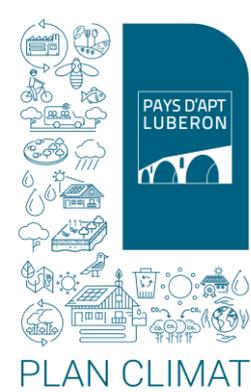
**Nos territoires**

**PAYS D'APT LUBERON**  
Apt Aur-Dessus Bormion-Bruoux Cassemeuse Castillet-en-Luberon Cresteve Gargas Gignac Gouff  
Inzeas Laroche Lagarde d'Apt Lussac-Ménétrec Mars-Rouillon Rastat Sigéon  
Saint-Martin-de-Castillon Saint-Pantaléon Saint-Sébastien-les-Apt Sivergues Viens Villars

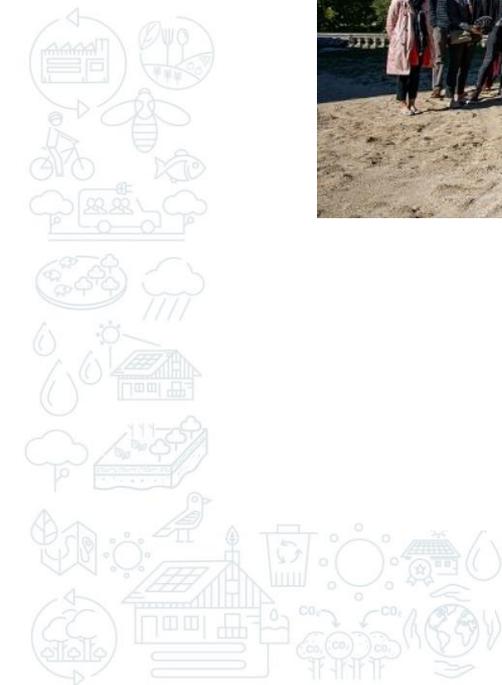
**Autres territoires**  
Aussous Beaumont de Pertuis Cabrières d'Algues Cadenet Cucuron Grambois  
La Bastide des Jourdaux La Bastidonne La Motte d'Algues La Tour d'Algues Mirabeau  
Peypin d'Algues Sannes Saint-Martin de la Brasseque Villelaure Vitrolles en Luberon

**Nos financeurs**

- REPUBLIQUE FRANÇAISE
- ADRENE (Association Départementale de l'Énergie)
- DEPARTEMENT VAUCLUSE
- REGION SUD
- COTELIB



PLAN CLIMAT



# Evaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial Pays d'Apt Luberon

## Synthèse des résultats

### Moyens humains et budgétaires

Année	2015	2016	2018	2021	2023	2024
Moyens humains	0 ETP	1 ETP	1,5 ETP	2,5 ETP	3,5 ETP	3 ETP

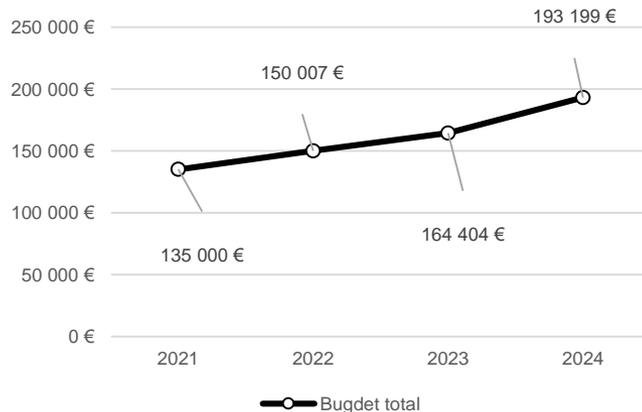
Responsable Aménagement durable du territoire (1 ETP)

Chargé de mission PCAET (0,5 ETP)

Chargé.e de mission transition énergétique (1 ETP)

Chargée de mission contrat d'objectif territorial (1 ETP)

Evolution du budget



### Création « Service TRANSITION ECOLOGIQUE »

Responsable de service (1 ETP)

Chargée de mission économie circulaire et adaptation au changement climatique (1 ETP)

Chargé de mission transition énergétique (1 ETP)

# Conseil communautaire - 14 novembre 2024

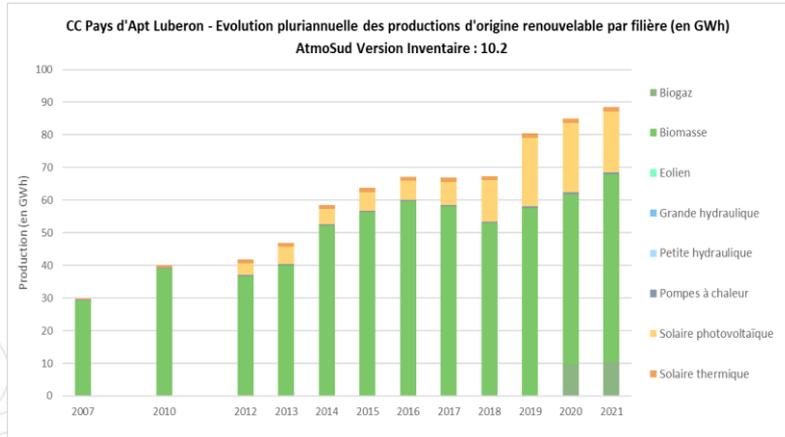
## Evaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial Pays d'Apt Luberon

### Synthèse des résultats

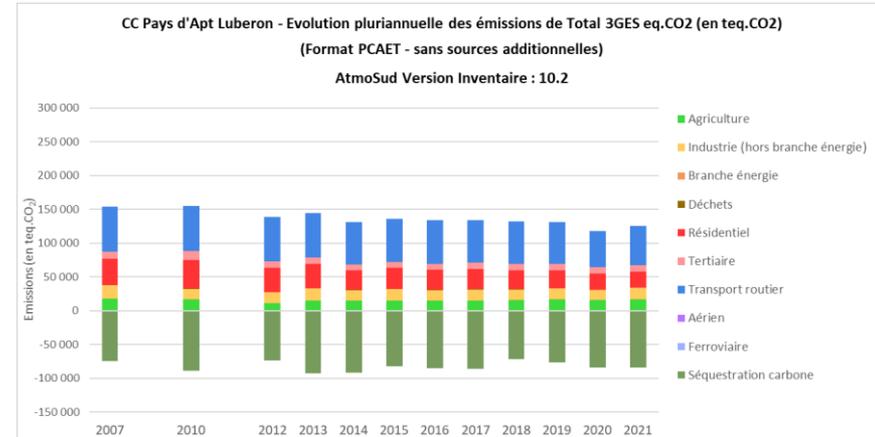
#### Tendances observées sur le territoire

PLAN CLIMAT

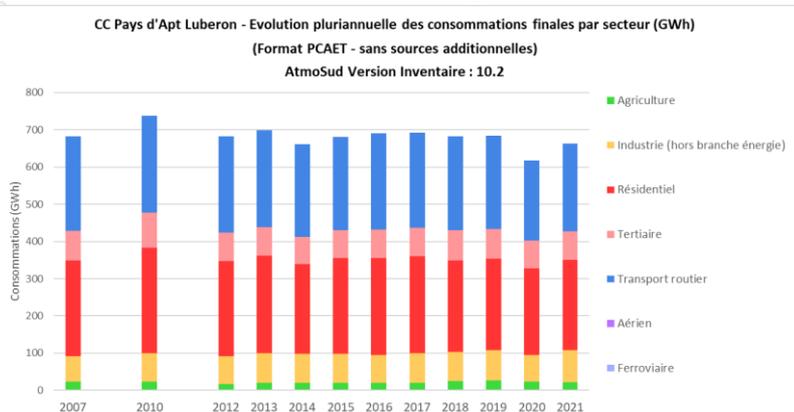
### Production ENR



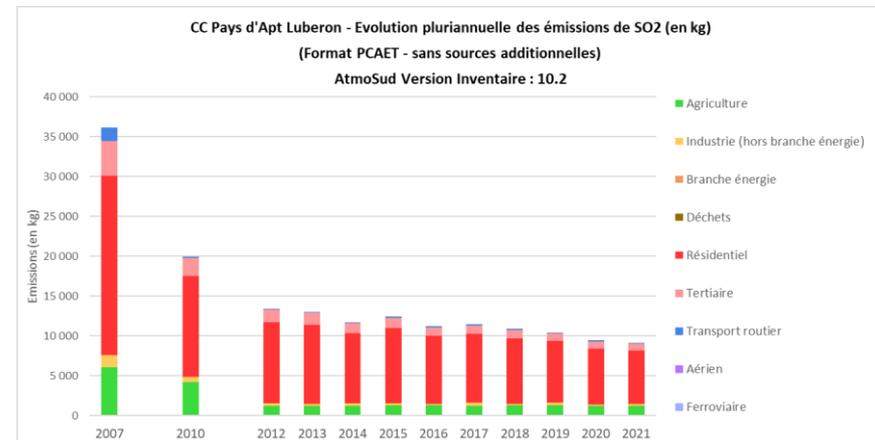
### Emissions GES / stockage carbone



### Consommations énergie finale



### Emissions polluants







# Evaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial Pays d'Apt Luberon

## Calendrier des années à venir

**Nov. 2024**

**2026**

**Déc. 2026**

**2029**

**2032**

Approbation  
évaluation à mi-  
parcours (2021-  
2022-2023)  
PLAN CLIMAT  
« 1 »

Lancement  
révision  
PLAN CLIMAT  
« 1 »

Approbation du  
PLAN CLIMAT  
« 2 »

Evaluation à mi-  
parcours du  
PLAN CLIMAT  
« 2 »

Révision du  
PLAN CLIMAT  
« 2 » puis  
approbation du  
PLAN CLIMAT  
« 3 »

Mise en œuvre des actions

PLAN CLIMAT